

## SISTEL



### Siège

21 Rue Camille Marcille - CS70142  
28000 CHARTRES Cedex  
**Antennes / permanences**  
Châteaudun, Dreux, Luisant,  
Maintenon, Nogent-le-Rotrou

## MISSION GÉNÉRALE

1 Les missions des services de santé au travail, définies dans le code du travail (article L. 4622-2), sont principalement préventives et ont pour finalité d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Les prestations s'adressent aux salariés, aux employeurs et aux indépendants.

La stratégie globale de prévention, menée par le **Service Interprofessionnel de Santé au Travail (SISTEL)**, repose donc sur les missions principales :

- Conduite d'actions en milieu de travail,
- Aide à l'évaluation des Risques Professionnels,
- Conseil aux employeurs, aux travailleurs et à leurs représentants,
- Surveillance de l'état de santé des travailleurs via un suivi individuel,
- Participation à la traçabilité des expositions.

## ORGANISATION ET COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Le médecin du travail est l'interlocuteur privilégié des entreprises adhérentes, dont il a la charge. Depuis la réforme de 2012, il s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'Assistants Techniques en Santé au Travail (ATST), d'infirmiers en santé au travail, d'Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), d'une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle,...

2 Le SISTEL, par son agrément, a une compétence géographique et professionnelle pour proposer ses services aux **entreprises du département d'Eure et Loir** et assure le suivi médical de près de 102 000 salariés dans près de 8000 établissements.

## Dans le domaine de la santé sécurité

### CHAMPS D'INTERVENTION



**Suivi individuel** de l'état de santé des salariés

**Prévention des risques** : étude des postes de travail, évaluation des risques, santé et sécurité au travail, prévention de la désinsertion professionnelle, ergonomie du travail, toxicologie, Conseil Equipement de Protection,...



### MODES D'INTERVENTION



#### Suivi médical individuel des salariés :

Visite d'embauche, périodique, reprise, pré-reprise, mi-carrière, fin de carrière, à la demande du salarié et/ou de l'employeur,...

#### Actions en milieu de travail (prévention des risques) :

Visites de lieux de travail, identification et analyse des risques professionnels, études de postes, fiche d'entreprise, participations aux Commissions santé sécurité et conditions de travail (CSSCT),...



### EXEMPLES D'ACTION

- 5
- Action de maintien dans l'emploi (préconisations, aménagements de poste, ...),
  - Aide à l'évaluation des risques, à la rédaction du Document Unique, et à la mise en œuvre d'un plan d'action,
  - Substitution CMR, protections collectives
  - Etudes ergonomiques,
  - Sensibilisations (bruit, EPI, travail sur écran, gestes et postures, addictions, aménagement des locaux, ...),
  - Mise à disposition de matériel (prêt)...



### CONTACTS

**Pour le suivi médical** : À la demande du salarié, de l'employeur (via le portail adhérent internet, téléphone, courrier, mail) ou du médecin du travail.

#### Pour les autres actions de prévention :

- Sur demande du médecin du travail chargé du suivi médical des salariés de la structure adhérente,
- Sur demande de l'adhérent, après validation du médecin.

**Chartres** : Tél : 02 37 25 16 00  
e-mail : chartres@sistel.asso.fr  
Pour en savoir plus [www.sistel.asso.fr/](http://www.sistel.asso.fr/)

